

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
CARBON-BLANC**



COMPTE-RENDU

**SEANCE DU 20 JUIN 2014
à 18 heures**

à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, **le vingt juin deux mille quatorze à 18 heures**, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- *Alain TURBY, Maire*
- *Nelly MAGNÉ, Adjointe au Maire,*
- *Michel BERGERON, Adjoint au Maire,*
- *Marie Anne ELISSALDE, Adjointe au Maire,*
- *Yannick LOZACHMEUR, Adjoint au Maire,*
- *Valérie DROUHAUT, Adjointe au Maire,*
- *Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,*
- *Seltana BERTEAU, Adjointe au Maire,*
- *Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,*
- *Jean-Marie GUENON, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Vincent GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Guillaume BLANCHER, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Marie-Claude GOUGUET, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Cécile MONTSEC, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Nadine ARPIN, Conseillère Municipale,*
- *Frédérique MARON, Conseillère Municipale,*
- *Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal,*
- *Janine THORE, Conseillère Municipale,*
- *Nicolas MADRELLE, Conseiller Municipal,*
- *Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal,*
- *Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,*
- *Annick BECERRO, Conseillère Municipale,*
- *Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.*

ETAIENT ABSENTS :

- *Elisabeth DESPLATS, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Gérard PINSTON*
- *Anne JARRIGE, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Marie-Anne ELISSALDE*
- *Guy BARDIN, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Janine THORE*

Monsieur Alain TURBY ouvre la séance et propose Madame Nadine ARPIN comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que le renouvellement des Sénateurs interviendra le dimanche 28 septembre 2014.

Ainsi de nombreux conseils municipaux sont appelés à désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des Sénateurs.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du Code Electoral, le Bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgés et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- * Madame Janine THORE
- * Madame Annick BECERRO
- * Monsieur Frédéric ALLAIRE
- * Monsieur Christophe JAUREGUI

Il rappelle qu'en application des articles L 289 et R 133 du Code Electoral, les Délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il rappelle que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la Commune.

Conformément aux articles L 284 à L 286 du Code Electoral, le Conseil Municipal de CARBON-BLANC est appelé à élire 15 délégués et 5 suppléants.

Monsieur le Maire communique les listes des candidats.

Pour la liste « Le changement est urgent »

- o TURBY Alain
- o MAGNE Nelly
- o BERGERON Michel
- o ELISSALDE Anne
- o LOZACHMEUR Yannick
- o DROUHOUT Valérie
- o GRASSET Jean-Paul
- o BERTEAU Seltana
- o PINSTON Gérard
- o MONTSEC Cécile
- o ALLAIRE Frédéric
- o ARPIN Nadine
- o GUENON Jean-Marie
- o ROIRAND Frédérique
- o THOUVENIN Thierry
- o DESPLATS Elisabeth
- o BLANCHER Guillaume
- o MARON-BOURG Frédérique
- o JAUREGUI Christophe
- o GOUGUET Marie-Claude

Pour la liste « CARBON-BLANC, forte, fière et solidaire »

- o PINEAU Nicolas
- o CANALES Marjorie
- o BARDIN Guy
- o THORE Janine
- o DESPLATS Damien
- o DENIS Séverine

Pour la liste « A Gauche Autrement »

- o BECERRO Annick
- o PEREZ-ROBA Laurent
- o COLAS Aïcha
- o LACASA Jean-Marc

Il est ensuite procédé au vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié du modèle uniforme fourni par la Mairie.

Le Conseiller Municipal l'a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du Bureau Electoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le Bureau électoral a constaté qu'il n'y avait pas de bulletins nuls.

A. Résultats de l'élection

- × Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- × Nombre de votants (bulletins déposés)..... 29
- × Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau 0
- × Nombre de suffrages exprimés 29

- × Liste conduite par M. TURBY22 bulletins
- × Liste conduite par M. PINEAU :5 bulletins
- × Liste conduite par Mme BECERRO2 bulletins

B. Répartition des mandats

Les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le Bureau détermine le quotient électoral, en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la Commune par le nombre de délégués à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne. A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat.

Une fois l'attribution des mandats de délégués attribués, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

Ainsi le vote donne le résultat suivant :

NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TETE DE LISTE	SUFFRAGES OBTENUS	MANDATS DE DELEGUES	MANDATS DE SUPPLEANTS
Liste « Le changement est urgent » conduite par M. TURBY	22	12	4
Liste « CARBON-BLANC, forte, fière et solidaire » conduite par M. PINEAU	5	2	1
Liste « A Gauche Autrement » conduite par Mme BECERRO	2	1	0

Le Maire a proclamé élus délégués les candidats suivants dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus :

1. TURBY Alain
2. MAGNE Nelly
3. BERGERON Michel
4. ELISSALDE Anne
5. LOZACHMEUR Yannick

6. DROUHAUT Valérie
7. GRASSET Jean-Paul
8. BERTEAU Seltana
9. PINSTON Gérard
10. MONTSEC Cécile
11. ALLAIRE Frédéric
12. ARPIN Nadine
13. *M* PINEAU Nicolas
14. CANALES Marjorie
15. BECERRO Annick

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats suivants dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus :

1. GUENON Jean-Marie
2. ROIRAND Frédérique
3. THOUVENIN Thierry
4. DESPLATS Elisabeth
5. BARDIN Guy

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal de son attention et lève la séance à 19 h.